



Syndicat national FO des infirmiers de l'Éducation nationale



Non à notre transfert aux collectivités territoriales !

Monsieur Edouard Philippe a envoyé un courrier daté du 15 janvier 2020 aux préfets de région et de département, leur demandant d'organiser une concertation sur la répartition et l'exercice des compétences des collectivités territoriales.

Il leur est demandé une réflexion sur la faisabilité d'une décentralisation de certains services d'Etat.

En pages 16 et 17 de ce courrier, la fiche technique intitulée « éducation nationale-santé en milieu scolaire » pose la question du transfert total des acteurs de la santé à l'école (Médecins et infirmiers) aux collectivités.

Ceci n'a rien de nouveau, depuis de nombreuses années, les gouvernements successifs ont évoqué ce transfert et y ont renoncé.

Monsieur Edouard Philippe et son gouvernement, sourds et aveugles à la colère des personnels, tentent de poursuivre la casse de la fonction publique d'état. Ils ne reconnaissent pas les mauvais traitements infligés aux médecins, infirmières et assistants sociaux de l'éducation nationale et proposent de s'en débarrasser.

Il est intéressant de souligner que dans son courrier, il attire l'attention sur les risques d'affaiblissement et la disparité du service rendu qui en découlera*. L'on ne peut que souscrire aux craintes exprimées dans les points d'attention.

C'est la fin organisée, planifiée d'une politique publique de santé de prévention pour les enfants et jeunes scolarisés en France à l'encontre de tous les objectifs exprimés par ailleurs: prise en charge, dépistage prévention autour de l'autisme, l'illettrisme, la maltraitance, l'obésité, ...

Nous ne pouvons que nous étonner que le syndicat majoritaire des médecins entérine déjà ces propositions et creuse la tombe de nos services

En conséquence, nous défendrons à tous les niveaux :

- le refus de notre transfert aux collectivités territoriales
- la reconnaissance de nos missions d'accompagnements et d'éducatives.
- l'arrêt du gel du point d'indice et la revalorisation de nos salaires
- la création de postes d'infirmiers, de médecins et l'arrêt des redéploiements de postes.

Montreuil, le 4 mars 2020

*On peut lire en effet à la page 17 :

« Points d'attention :

- ☐ Un risque d'affaiblissement du lien entre promotion de la santé et les enseignements et actions éducatives.
- ☐ Une décentralisation aux départements de la santé scolaire comporterait certains risques de mise en œuvre du fait de la faible attractivité de ces missions.
o Si la médecine scolaire se singularise depuis de nombreuses années par des vacances de postes importantes, cette réalité n'est cependant pas spécifique à l'Éducation nationale. Des rapports et études montrent que les services de la PMI sont de la même manière en prise à des difficultés structurelles. Le risque existe qu'une départementalisation de la médecine scolaire augmente les disparités territoriales de prise en charge des élèves par rapport aux besoins.
- ☐ Une décentralisation qui pourrait ne pas rencontrer l'adhésion des personnels concernés
o Les personnels sont attachés au cadre ministériel, et au caractère national de la politique de santé à l'école, reposant sur des instructions nationales et des médecins et infirmiers conseillers techniques à tous les échelons du ministère. »